

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-823/SG/FP mettant à la disposition du Ministre des Affaires intérieures un brigadier de police

n° 70-823/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 juillet 1970

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1970

Date du numéro
25 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. André Duret, brigadier de police, 3e échelon, est, pour compter du 18 juin 1970, "date de son retour dans le Territoire, mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures.